



Informations et conseils pour un retour au travail réussi



Canada



Le Programme de retour au travail des employés civils du MDN (PRAT) aide les employés convalescents à réintégrer graduellement le milieu de travail en modifiant leurs tâches jusqu'à ce qu'ils soient capables de reprendre des tâches complètes. Soutenu par le Sous-ministre, le Chef d'état-major de la Défense et les dirigeants des syndicats, le PRAT a démontré son succès depuis sa mise en œuvre en octobre 2000.

Foire aux questions

- Q.** En quoi consistent les tâches modifiées?
- R.** Les tâches modifiées peuvent être des variations des tâches régulières liées au poste, une modification de l'horaire de travail, ou les deux. Des modifications sont habituellement apportées aux lieux de travail, à l'équipement, aux quotas de productions, aux horaires et à l'organisation du travail.
- Q.** Comment le superviseur détermine-t-il les tâches appropriées pour l'employé convalescent?
- R.** Les tâches modifiées devraient être productives pour l'unité et enrichissantes pour l'employé. De manière plus importante, les tâches modifiées doivent être sécuritaires pour l'employé et ses collègues. La constatation des habiletés présentes de l'employé par l'entremise du formulaire d'évaluation de la santé au travail (FEST) disponible sur le site intranet du PRAT aidera à déterminer quelles tâches sont sécuritaires pour l'employé. Votre conseiller local en matière de retour au travail, votre officier en ressources humaines et le représentant syndical de l'employé sont des ressources qui peuvent aider avec le processus.
- Q.** Comment ce programme bénéficie-t-il aux employés blessés/malades?
- R.** Le retour au travail après une maladie ou une blessure est un stade important de la réhabilitation. Dans notre culture, le travail compte pour beaucoup et est une source importante d'estime de soi. Un retour au travail sécuritaire et opportun vers un travail modifié aide à prévenir la perte d'amis, de contacts professionnels et d'habiletés de travail essentiels au bien-être de l'employé.
- Q.** Comment ce programme bénéficie-t-il à l'unité de travail?
- R.** Lorsqu'un employé est absent du travail à cause d'une blessure ou d'une maladie, la charge de travail doit être redistribuée entre les collègues sans quoi le travail n'est pas fait. Ce travail supplémentaire met de la pression sur l'unité de travail. La reprise par l'employé d'une partie de ses tâches lorsqu'approprié aidera à alléger une partie des exigences supplémentaires.
- Q.** Le PRAT est-il seulement pour les blessures liées au travail?
- R.** NON. Un employé peut participer au PRAT qu'il s'agisse d'une blessure OU une maladie reliée OU NON au travail. De plus, le programme s'applique aussi bien aux maladies mentales que physiques.

Conseils pour un retour au travail réussi

Communication

Garder une communication ouverte entre toutes les parties prenantes. Le FEST du MDN peut aider à faciliter cette communication. Des informations à propos du FEST peuvent être consultées sur le site du PRAT.

Collaboration

Les superviseurs et les employés doivent travailler ensemble afin d'arriver à une entente de travail qui bénéficie à tous les intéressés.

Confiance

La confiance est le résultat d'une bonne communication et d'une collaboration efficace. Les superviseurs doivent montrer leur compassion et les employés doivent être impliqués activement dans leur réhabilitation. Ces efforts vers le retour au travail aident à solidifier la confiance entre les superviseurs, les employés et les collègues.



En s'engageant à faire preuve de communication efficace, à collaborer pleinement et à bâtir la confiance, les superviseurs et les employés peuvent travailler ensemble pour assurer un retour au travail sécuritaire et opportun.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre conseiller local en matière de PRAT :

Ou, visitez le site du Programme de retour au travail des employés civils du MDN :

Internet :
<http://www.forces.gc.ca/fr/communaute-fac-services-soutien/retour-au-travail.page?>

Intranet :
<http://vcds.mil.ca/sites/page-fra.asp?page=10369>